ÉTAT B
Renseignements harmonisés pour le PCSRA et état des résultats des activitésd'une entreprise agricole supplémentaire

Renseignements généraux

Si vous exploitez plus d'une entreprise agricole (propriétaire unique et associé d'une ou de plusieurs sociétés de personnes), remplissez le formulaire T1273, État A – *Renseignements harmonisés pour le PCSRA et état des résultats des activités d'une entreprise agricole pour particuliers*, pour votre entreprise agricole principale.

Remplissez une copie de ce formulaire, État B, pour chacune des autres entreprises agricoles.

Envoyez tous les formulaires dans la même enveloppe. Postez-les avec votre déclaration de revenus au Centre fiscal de Winnipeg. Utilisez l'enveloppe de retour incluse dans le *Guide harmonisé des revenus d'agriculture et du PCSRA*.

Vous pouvez vous procurer d'autres exemplaires de ce formulaire auprès de votre bureau des services fiscaux et de l'administration du PCSRA. Pour obtenir des précisions sur la façon de remplir ce formulaire, consultez le *Guide harmonisé des revenus d'agriculture et du PCSRA*, et le *Manuel du PCSRA*.

Renseignements confidentiels et déclaration du participant

En remplissant ce formulaire, vous autorisez l'Agence du revenu du Canada à partager les renseignements de votre déclaration de revenus avec le ministre fédéral d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, et vous autorisez celui-ci à partager ces renseignements avec les ministres provinciaux de l'agriculture ainsi qu'avec les administrateurs d'autres programmes agricoles fédéraux et provinciaux. Vous autorisez également le ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à partager tout autre renseignement que vous pourriez fournir au cours du traitement de votre demande.

Ces renseignements seront utilisés pour administrer votre participation au PCSRA, déterminer votre admissibilité aux versements, vérifier les renseignements soumis et administrer l'ajustement des primes d'assurance production en fonction du PCSRA. Ils seront également utilisés pour administrer les versements provenant de programmes d'aide pour les revenus agricoles et d'autres programmes d'aide spéciaux, ainsi qu'à des fins de vérification, d'analyse et d'évaluation du PCSRA et d'autres programmes d'aide spéciaux.

De plus, en soumettant ce formulaire au PCSRA vous :

1) devez certifier que les renseignements fournis sont complets et exacts;

2) reconnaissez et convenez que tout paiement provisoire du PCSRA ou tout paiement provenant du programme d'aide aux producteurs sera déduit dans le calcul du paiement final provenant du PCSRA;

3) vous engagez à rembourser les montant payés en trop par le PCSRA, conformément aux calculs effectués selon les règles du programme;

4) reconnaissez que des intérêts seront imposés sur les versements en trop, au taux de 90 jours prescrit par le Conseil du Trésor, majoré de 2% par année;

5) reconnaissez et convenez que les renseignements que vous fournissez pourront être jumelés avec les renseignements d'autres participants dans le but de déterminer les prestations du PCSRA, et que ces renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières pourront être partagés avec d'autres participants dont l'entreprise a été regroupée avec la vôtre;

6) reconnaissez et certifiez que lorsque vous avez fourni des renseignements au sujet d'autres particuliers ou entités, vous avez été autorisé par ceux-ci à fournir ces renseignements;

7) reconnaissez que et consentez à ce que d'autres particuliers ou entités au sujet desquels vous avez fourni des renseignements pourront avoir accès à ces renseignements, sur demande;

8) consentez à ce que les renseignements contenus sur ce formulaire soient partagés et modifiés par les agents d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et les particuliers que vous avez indentifié comme personne-ressource dans la Section I;

9) consentez à ce que les renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières soient divulgués par des tiers, l'ARC, d'autres programmes gouvernementaux et le PCSRA, sur demande, si l'administration du PCSRA les considère comme nécessaires à la vérification des versements du PCSRA ou des renseignements fournis sur ce formulaire.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements fournis dans ce formulaire, et ceux-ci sont conservés dans les fichiers AGR PPU 189 et ARC PPU 005.

Section 3 : Identification **(Vous devez remplir un formulaire T1274, État B, pour chaque entreprise agricole supplémentaire.)**

Exploitation nº ☐ **de** ☐

Nom de la ferme

Adresse

☐ Propriétaire unique ☐ Société de personnes

Exercice

Du : ☐☐☐☐ Année ☐☐ Mois ☐☐ Jour Au : ☐☐☐☐ Année ☐☐ Mois ☐☐ Jour

Méthode de comptabilité

Inscrivez le code qui s'applique.

Code **1** : si vous suivez la méthode de comptabilité d'exercice ☐

Code **2** : si vous suivez la méthode de comptabilité de caisse

Votre entreprise agricole se livrait-elle aux activités suivantes (cochez toutes les cases qui s'appliquent à cette entreprise) :

☐ elle était membre d'une association d'engraisseurs ☐ il s'agissait d'un revenu de métayage (proprétaire) ☐ il s'agissait d'un revenu de métayage (locataire)

Section 4 : Revenus

Indiquez le code qui correspond à chaque inscription. Les codes figurent dans la liste des produits et dans les listes des paiements provenant de programmes, qui se trouvent dans le *Guide harmonisé des revenus d'agriculture et du PCSRA*. **Arrondissez les montants au dollar près.**

Ventes de produits et paiements provenant de programmes	Code	Montant

Section 5 : Dépenses

Exploitation nº ☐ de ☐

Indiquez le code qui correspond à chaque inscription. Les codes figurent dans la liste des produits, et dans les listes des paiements provenant de programmes, qui se trouvent dans le *Guide harmonisé des revenus d'agriculture et du PCSRA.* **Arrondissez les montants au dollar près.**

Achats de produits et remboursements de paiements provenant de programmes	Code	Montant
Total C	**9960**	$

Dépenses admissibles	Ligne	Montant
Contenants et ficelles	**9661**	
Engrais et suppléments pour le sol	**9662**	
Pesticides et produits chimiques	**9663**	
Primes d'assurance (récolte ou production)	**9665**	
Honoraires de vétérinaire, médicaments et honoraires de droits de monte	**9713**	
Minéraux et sel	**9714**	
Machinerie (essence, carburant diesel, huile)	**9764**	
Électricité	**9799**	
Transport et envoi	**9801**	
Huile de chauffage	**9802**	
Salaires versés à des personnes sans lien de dépendance	**9815**	
Entreposage et séchage	**9822**	
Aliments préparés	**9830**	
Engraissement à forfait	**9831**	
Commissions et redevances	**9836**	
Total D		$

Dépenses non admissibles	Ligne	Montant
Machinerie (réparations, permis, assurances)	**9760**	
Contrat-location de machinerie	**9765**	
Publicité et promotion	**9792**	
Réparations de bâtiments ou de clôtures	**9795**	
Défrichage et drainage de terrains	**9796**	
Travail agricole à contrat	**9798**	
Autres assurances	**9804**	
Intérêts (hypothèque, immobilier et autres)	**9805**	
Cotisations de membre et abonnements	**9807**	
Frais de bureau	**9808**	
Frais comptables et juridiques	**9809**	
Impôts fonciers	**9810**	
Loyer (terrains, bâtiments, pâturages)	**9811**	
Salaires versés à des personnes avec lien de dépendance	**9816**	
Dépenses relatives aux véhicules à moteur	**9819**	
Petit outillage	**9820**	
Analyse des sols	**9821**	
Licences et permis	**9823**	
Téléphone	**9824**	
Location de contingents (tabac, lait)	**9825**	
Gravier	**9826**	
Achats de produits revendus	**9827**	
Intérêts et frais de location d'un véhicule à moteur	**9829**	
Déduction annuelle pour les immobilisations admissibles	**9935**	
Déduction pour amortissement (remplissez le formulaire T1175)	**9936**	
Rajustement obligatoire de l'inventaire - année précédente	**9937**	
Rajustement facultatif de l'inventaire - année précédente	**9938**	
Autres (précisez)	**9896**	
Total E		$

Sommaire des dépenses	
Total C	
Total D	+
Total E	+
Total des dépenses (inscrivez ce montant à la ligne 9968 à la page 4)	$

Section 6 : Sommaire des revenus et des dépenses

Exploitation nº ☐ de ☐

Revenu agricole brut (inscrivez le total du « Sommaire des revenus » de la page 2)	9959		
Moins – Dépenses (inscrivez le total du « Sommaire des dépenses » de la page 3)	9968	–	
Revenu net (perte nette) avant rajustements (ligne 9959 **moins** ligne 9968**)**	9969	=	
Total partiel			
Moins : Autres montants à déduire (voir la ligne 9940 dans le guide)	9940	–	
Total partiel			

Plus :

Rajustement facultatif de l'inventaire – année courante (s'il y a lieu)	9941		
Rajustement obligatoire de l'inventaire – année courante (s'il y a lieu)	9942	+	
Total		=	

▶ + = a

Renseignements sur la société de personnes (s'il y a lieu)

Votre quote-part du montant de la ligne a (inscrivez le montant en dollars seulement) b

Revenu net (perte nette) après rajustements (inscrivez le montant a **ou** le montant b, selon le cas)	9944		
Plus : Rajustement des frais d'utilisation de votre résidence aux fins de l'entreprise (section B du formulaire T1175, s'il y a lieu)	9934	+	
Revenu net (perte nette) agricole (voir la remarque ci-dessous). **Inscrivez ce montant à la ligne 141 de votre déclaration de revenus.**	9946	=	

Remarque : Si vous exploitez plusieurs entreprises agricoles ou que vous avez d'autres dépenses qui s'appliquent à une société de personnes, ajoutez les montants inscrits à la ligne 9946 des formulaires suivants :

- Formulaire T1273, *État A – Renseignements harmonisés pour le PCSRA et état des résultats des activités d'une entreprise agricole pour particuliers*
- Formulaire T1274, *État B – Renseignements harmonisés pour le PCSRA et état des résultats des activités d'une entreprise agricole supplémentaire*

Inscrivez le montant total à la ligne 141 de votre déclaration de revenus.

Renseignements sur la société de personnes

Nom de la société de personnes	Numéro d'identification de la société de personnes à l'ARC

Inscrivez les noms et prénoms si les associés sont des particuliers. Entrez le nom de la société si l'associé est une société de personnes.	Quote-part	Numéro d'assurance sociale, numéro de fiducie ou numéro d'entreprise (si l'associé est une société)
	%	
	%	
	%	
	%	
	%	
	%	
	%	

NIP : | | | | | | | | |

État B - 2005

Exploitation nº ☐ de ☐

Section 7 : Valeurs des stocks de culture

Cochez la case suivante si vous ne déclarez rien ☐

Si vous avez participé au programme d'assurance-production ou d'assurance-récolte au cours de l'année de programme, inscrivez les numéros de contrats.

La capacité de production de l'exploitation a-t-elle diminué au cours de l'année de programme en raison d'une catastrophe? ☐ Oui ☐ Non

Remarque : Si vous faites votre déclaration à l'ARC selon la méthode de comptabilité d'exercice, ne remplissez pas les colonnes (l), (m), ou (n).

a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
Code	Culture/Grade	Unités	Acres	Stocks de début	Quantité produite	Quantité achetée	Quantité vendue	Quantité utilisée en aliment. animale	Quantité utilisée en semence	Stocks de fin (e+f+g-h-i-j)	Variation de la quantité (k - e)	Juste valeur marchande	Variation de la valeur (l x m)

NIP : | | | | | | | | |

Exploitation nº ☐ de ☐ Page 6

Section 8 : Valeur des stocks de bétail

Cochez la case suivante si vous ne déclarez rien ☐

La capacité de production de l'exploitation a-t-elle diminué au cours de l'année de programme en raison d'une catastrophe? ☐ Oui ☐ Non

Remarque : Si vous faites votre déclaration à l'ARC selon la méthode de comptabilité d'exercice, ne remplissez pas les colonnes (k), (l), ou (m).

a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
Code	Description	Stocks de début Nbre de têtes	Naissances Nbre de têtes	Achats Nbre de têtes	Ventes Nbre de têtes	Décès Nbre de têtes	Entrées Nbre de têtes	Sorties Nbre de têtes	Stocks de fin (c+d+e-f-g+h-i)	Variation de la quantité (j – c)	Juste valeur marchande	Variation de la valeur (k x l)
Le nombre total d'entrées (colonne h) doit correspondre au nombre total de sorties (colonne i) :									Augmentation (diminution) nette - total « m » :			

Données supplémentaires sur le bétail - Renseignements sur la production

Indiquez le nombre de têtes de bétail que vous possédez ou louez, ou votre part d'une entente de partage du bétail. Consultez le guide pour obtenir les directives concernant la déclaration des données sur le bétail.

Animaux productifs		Unités	2005
104	Bovins	Nbre de vaches ayant mis bas	
123	Porcs, naissage-finition	Nbre de truies ayant mis bas	
145	Porcs, naissage	Nbre de truies ayant mis bas	
Bétail d'engraissement			
105	Bovins d'engraissement (jusqu'à 900 lbs)	Nbre d'animaux nourris	
106	Bovins gras (plus de 901 lbs)	Nbre d'animaux nourris	
125	Porcs en croissance (jusqu'à 50 lbs)	Nbre d'animaux nourris	
124	Porcs d'engraissement (plus de 51 lbs)	Nbre d'animaux nourris	
Bétail engraissé à façon			
141	Bovins	Nbre de jours-animaux	
142	Porcs	Nbre de jours-animaux	

Produits soumis à la gestion de l'offre		Unités	2005
113	Produits laitiers	Nbre de kg de M.G. du lait/jour	
108	Poules, pondeuses, oeufs à couver de type poulet à griller	Nbre de pondeuses	
109	Poules, pondeuses, oeufs de consommation	Nbre de pondeuses	
143	Poulets à griller	kg produits	
144	Dindons à griller	kg produits	
Autre (précisez)		**Unités**	
128	Urine de jument gravide	grammes/année	

Section 9 : Autres renseignements

Vous devez remplir cette page uniquement si vous faites votre déclaration à l'ARC selon la comptabilité de caisse.
Remarque 1 : Dans cette section, entrez seulement les revenus et les dépenses admissibles
Remarque 2 : Arrondissez tous les montants au dollar près

Partie A - Valeur des intrants achetés

Cochez la case suivante si vous ne déclarez rien ☐

Code	Description	a Valeur des stocks en début d'exercice 2005 ($)	b Valeur des stocks en fin d'exercice 2005 ($)
	Total	(a)	(b)

(c) Augmentation (diminution) nette de la valeur des intrants achetés (total (b) moins total (a)) : (c)

Partie B - Produits reportés et comptes débiteurs

Cochez la case suivante si vous ne déclarez rien ☐

Code	Description	a Comptes débiteurs en début d'exercice et produits reportés à 2005 ($)	b Comptes débiteurs en fin d'exercice 2005 et produits reportés à 2006 ($)
	Total	(a)	(b)

(c) Augmentation (diminution) nette des comptes débiteurs et des produits reportés (total (b) moins total (a)) : (c)

Partie C - Comptes créditeurs

Cochez la case suivante si vous ne déclarez rien ☐

Code	Description	a Comptes créditeurs en début d'exercice 2005 ($)	b Comptes créditeurs en fin d'exercice 2005 ($)
	Total	(a)	(b)

(c) Diminution (augmentation) nette des comptes créditeurs (total (a) moins total (b)) : (c)

N'écrivez rien sur cette page

Les renseignements recueillis aux pages 5-6 et 7 de ce formulaire sont utilisés par le PCSRA et seront transmis à l'administration du PCSRA; ils ne seront pas conservés par l'ARC. Les renseignements des pages 2-3 et 4 sont utilisés par l'ARC aux fins de l'impôt et par le PCSRA; ils seront partagés par l'ARC et le PCSRA et seront conservés par l'ARC.

Si vous souhaitez soumettre des renseignements supplémentaires à l'administration du PCSRA, veuillez utiliser le formulaire T1275, *Renseignements supplémentaires sur le PCSRA et demande de redressement pour 2005* disponible dans le guide.